

Toulouse - Journées Nationales 2003

Les cachets de la folie

Traitement des psychoses au quotidien

Singulière est toujours la rencontre, pour le médecin qui se propose de répondre du traitement d'un patient qui le prend à témoin de ses impartageables certitudes ou de son indicible perplexité.

Les pratiques cliniques nous enseignent que " mieux-être clinique " ne rime pas toujours à l'évidence avec " mieux être psychique " pour les sujets psychotiques qui incarnent, parfois jusqu'au drame, le vertige existentiel. C'est sur ce fil fragile, tendu entre objectivité de la nosographie et subjectivité du psychique, que peuvent éventuellement venir s'inscrire les modalités thérapeutiques de la psychose.

L'un des enjeux pour le psychiatre est souvent de faire émerger chez le patient une demande, ou tout au moins un intérêt, alors même que les traitements sous contrainte (HO, HDT, injonction thérapeutique judiciaire...) restent bien souvent à l'origine du premier contact. Si les psychiatres tentent parfois de s'en défendre ou de l'oublier, la psychiatrie n'en reste pas moins liée, de près ou de loin, à sa mission historique de maintien de l'ordre social. Voilà aujourd'hui un demi-siècle que les neuroleptiques ont modifié les modes de contention idéique et comportementale des patients. Dans le même temps, ils ont aussi largement contribué au déploiement des psychothérapies institutionnelles et des approches psychanalytiques des psychoses. L'éventualité d'un travail psychique ne présuppose-t-elle pas la possibilité pour le patient d'investir son propre changement ?

Le développement majeur des neurosciences et leurs éventuelles applications thérapeutiques, intéresse de près l'évolution des pratiques psychiatriques à condition d'en préciser les intérêts réellement cliniques, les limites et les dérives.

Pour le psychiatre privé comme ailleurs, l'abord thérapeutique de la psychose ne peut se passer d'un regard attentif sur le chevauchement des nombreux champs épistémologiques qui la concernent. Qu'il soit juridique, social, politique, économique, biologique, psychologique voire psychanalytique, aucun de ces champs ne peut être abordé isolément par le psychiatre au risque de réduire le sujet psychotique au non-sens. Seul le mode d'une controverse des champs concernés nous apparaît possible pour aborder la question des traitements des psychoses et, à cet effet, seule la clinique quotidienne du cas par cas des psychoses nous semble capable de venir soutenir une telle controverse.